

Produit Statistique**Accidents et victimes de la circulation**

Les indicateurs communaux sur les accidents et victimes de la circulation publiés sur le site de IWEPS (www.iweps.be) et sur le portail WalStat (<http://walstat.iweps.be/>) ont été sélectionnés et téléchargés à partir du site de la DG Statistique – Statistics Belgium (<http://statbel.fgov.be/>). L'internaute y trouvera le fichier complet de données documenté ci-dessous par la DG Statistique – Statistics Belgium.

Depuis le 1er juillet 1926, la Direction générale Statistique et Information économique établit la statistique des accidents de la circulation. Pour ce faire, elle se base sur un formulaire qui doit être complété par les services de police lors de tout accident sur la voie publique ayant entraîné des lésions corporelles. Au fil du temps, ce formulaire a été réadapté plusieurs fois en fonction de l'évolution de la société et des phénomènes routiers.

1. Contact
2. Mise à jour des métadonnées
3. Présentation
4. Période de référence
5. Mandat institutionnel
6. Confidentialité
7. Politique de publication
8. Format de diffusion
9. Accessibilité de la documentation
10. Gestion de la qualité
11. Pertinence
12. Exactitude et fiabilité
13. Actualité et ponctualité
14. Comparabilité
15. Cohérence
16. Coûts et charges
17. Révision des données
18. Traitement statistique
19. Commentaires
20. Documents liés
21. Identifiants externes
22. Variables statistiques

1. Contact

Organisation

Département

Prénom

Nom de famille

Fonction

Adresse postale

Adresse électronique

Numéro de téléphone

Numéro de télécopieur

2. Mise à jour des métadonnées

Création 04/05/2014

Dernière mise à jour 15/07/2014

Dernier envoi 15/07/2014

Dernière certification 04/05/2014

3. Présentation

Mots-clé Accidents de route ; Blessé ; Mort

Domaine 3.7.03. Santé

Unité statistique - Titre Accident de la circulation routière avec lésions corporelles

Unité statistique - Description -

Population statistique - Titre Accidents de la circulation routière avec lésions corporelles en Belgique faisant l'objet d'un procès-verbal de la police

Population statistique - Description Statistique des accidents de la circulation routière avec blessés ou tués qui se sont produits sur la voie publique en Belgique et qui ont fait l'objet d'un procès-verbal de la police. Sont donc exclus : les collisions et accidents qui se sont produits lors de compétitions sportives ainsi que les accidents n'ayant occasionné que des dégâts matériels

Couverture géographique Belgique

Couverture temporelle -

Couverture sectorielle -

Autres couvertures -

Période de base -

Concepts Heure du jour ; Nombre d'accidents ; Nombre d'accidents avec blessés graves ; Nombre d'accidents avec blessés légers ; Nombre d'accidents avec mortellement blessés ; Nombre d'accidents avec tués ; Nombre de blessés graves ; Nombre de blessés légers ;

3. Présentation

	Nombre de mortellement blessés ; Nombre de tués
<i>Classifications</i>	Agglomération ; Caractéristiques locales ; Circonstances atmosphériques ; Commune ; Conséquence ; Date ; Divers ; Dynamique ; Etat de la route ; Facteurs de l'accident ; Genre d'usager de la route ; Genre de victime ; Jour de la semaine ; Luminosité ; Mouvement de l'usager de la route ; Sexe ; Test alcool ; Type de collision ; Type de route

4. Période de référence

<i>Première période de référence disponible</i>	1973
<i>Dernière période de référence disponible</i>	-

5. Mandat institutionnel

<i>Production statistique obligatoire</i>	Statistique produite en vertu d'une obligation légale européenne
<i>Référence légale</i>	93/704/CE: Décision du Conseil, du 30 novembre 1993, relative à la création d'une banque de données communautaire sur les accidents de la circulation routière
<i>Partage des données</i>	-

6. Confidentialité

<i>Confidentialité - Politique</i>	-
<i>Confidentialité - Niveau</i>	Données confidentielles
<i>Confidentialité - Traitement des données</i>	Accès restreint aux données

7. Politique de publication

<i>Calendrier de diffusion</i>	-
<i>Accès calendrier de diffusion</i>	-
<i>Accès de l'utilisateur</i>	-
<i>Périodicité</i>	Annuelle

8. Format de diffusion

<i>Format de diffusion</i>	Communiqué de presse ; Publication sur le web (www.statbel.fgov.be) ; be.STAT
<i>Communiqué de presse</i>	Communiqué de presse
<i>Publications</i>	Publication sur le web (www.statbel.fgov.be)

8. Format de diffusion

<i>Base de données en ligne</i>	be.STAT
<i>Accès aux microdonnées</i>	-
<i>Autres</i>	-

9. Accessibilité de la documentation

<i>Documentation sur la méthodologie</i>	-
<i>Documentation sur la qualité</i>	-

10. Gestion de la qualité

<i>Assurance de la qualité</i>	-
<i>Évaluation de la qualité</i>	-

11. Pertinence

<i>Besoins des utilisateurs</i>	Il y a 2 fédérations de clients professionnels importantes : association professionnelle, fédération sectorielle, groupe d'employeurs, universités, écoles supérieures ou autre enseignement ; Institutions internationales (Eurostat, IMF, Commission Européenne,) ; Services publics régionaux ; Services publiques fédéraux (SPF, SPP et parastatales)
<i>Satisfaction des utilisateurs</i>	La disponibilité n'est pas satisfaisante pour d'autres raisons. ; La précision est partiellement satisfaisante pour d'autres raisons. ; Le contenu est partiellement satisfaisant à cause de la faisabilité.
<i>Exhaustivité</i>	-

12. Exactitude et fiabilité

<i>Exactitude</i>	<p>Les données des tués sont les données les plus fiables et les plus stables. La probabilité qu'un accident fasse l'objet de l'intervention de la police ou des parquets y est en effet la plus grande. Les données des blessés légers sont très probablement sous-estimées, notamment pour les usagers faibles (piétons, cyclistes). Sur base d'études belges et internationales, le taux d'enregistrement par la police est en effet évalué à 90% pour les accidents mortels (les données des parquets nous permettent cependant d'améliorer les résultats). Il se situe aux alentours de 50% pour les victimes hospitalisées et est de moins de 20% pour les personnes très légèrement blessées (non hospitalisées).</p> <p>Les données de 2001 à 2004 sont les moins fiables en raison de la réorganisation des services de polices. Depuis 2002, la DGSIE effectue une calibration (estimation statistique de données manquantes au niveau de chaque zone de police) à chaque mise à jour pour les accidents non mortels, ce qui explique une moindre</p>
-------------------	---

12. Exactitude et fiabilité

	stabilité des statistiques des blessés entre deux mises à jour successives et des problèmes d'arrondis. La publication la plus récente fait toujours foi.-
<i>Erreur d'échantillonnage</i>	-
<i>Erreur non due à l'échantillonnage</i>	-

13. Actualité et ponctualité

<i>Actualité</i>	Résultats disponibles 11 mois après la période de référence
<i>Ponctualité</i>	-

14. Comparabilité

<i>Comparabilité - Géographique</i>	-
<i>Comparabilité - Dans le temps</i>	La cohérence temporelle est adaptée (back-casting/reviewing).
<i>Comparabilité - Sectorielle</i>	-
<i>Comparabilité - Autre</i>	Il y a eu un changement dans la source

15. Cohérence

<i>Cohérence - Interne</i>	La cohérence est garantie entre les sous-domaines, les variables, etc. ; La cohérence est garantie entre les sous-populations.
<i>Cohérence - Entre domaines</i>	Il y a risque d'incohérence si ceux-ci ne correspondent pas. ; La cohérence entre les concepts, définitions et nomenclatures est contrôlée. ; Les concepts, définitions et nomenclatures sont sauvegardés et gérés. ; On utilise des concepts et des notions reconnus (concepts nationaux ou internationaux si la cohérence à ce niveau a pu être évaluée). ; On utilise des nomenclatures reconnues (au niveau international ou national).

16. Coûts et charges

<i>Coût interne</i>	Pas d'information sur les coûts internes
<i>Coût externe</i>	La charge pour les répondants n'est pas mesurée par la DGSIE. ; Les répondants ne sont pas interrogés au sujet de la charge. ; Les répondants ne sont pas interrogés ponctuellement sur la charge liée à la compréhensibilité et à la simplicité du questionnaire.

17. Révision des données

<i>Révision des données - Politique</i>	-
<i>Révision des données -</i>	-

17. Révision des données

Pratique

18. Traitement statistique

*Données de base -
Enquêtes*

-

*Données de base - Données
administratives*

Relevés sur place de la police et enquête des parquets

*Données de base - Produits
statistiques*

-

*Fréquence de collecte des
données*

Annuelle

Collecte des données

Réutilisation de données administratives

Validation des données

Type de produits de diffusion : Procédure à appliquer pour les communiqués de presse, pour les questions parlementaires, pour les études, pour les demandes ad-hoc, pour les brochures transversales, pour le courrier hebdomadaire et pour les chiffres-clés.

Déroulement du processus :

1. Démarrage du processus de production du produit de diffusion à l'initiative du service Information et communication
2. Les produits de diffusion sont élaborés par les statisticiens thématiques en concertation avec le service Information et communication de la DGSIE.
3. Les produits sont ensuite vérifiés et validés par le directeur du service thématique ou par son délégué.
4. Le service Information et communication les valident également pour confirmer qu'ils sont bien conformes aux politiques de communication de la DGSIE.
5. Des dernières vérifications et validations sont opérées par la cellule Planning & Coordination (avec l'appui d'experts au besoin) et par le Directeur général ou son délégué.
6. Les produits peuvent ensuite être diffusés par le service Information et communication. ; Type de produits de diffusion : Procédure à appliquer pour les tableaux ou fichiers « Excel » à destination des clients réguliers, pour les brochures thématiques, pour les fichiers « Excel » téléchargeables sur le site internet Statbel, pour les tableaux statiques du site internet Statbel et pour les tableaux dynamiques be.Stat.

Déroulement du processus :

1. Les produits de diffusion sont élaborés par les statisticiens thématiques en concertation avec le service Information et communication de la DGSIE.
2. Les produits sont ensuite vérifiés et validés par le directeur du service thématique ou par son délégué.
3. Le service Information et communication les valident également pour confirmer qu'ils sont bien conformes aux canaux de diffusion employés par la DGSIE.

18. Traitement statistique

4. Des dernières vérifications et validations sont opérées par la cellule Planning & Coordination (avec l'appui d'experts au besoin) et par le Directeur général ou son délégué.

5. Les produits peuvent ensuite être diffusés par le service Information et communication et, éventuellement, par la direction thématique concernée.

Élaboration des données -

Ajustement

Croisement des données de la police et des parquets, contrôles internes

19. Commentaires

Taxinomie IWEPS: STM 2.2. Trafics et répartition modale du transport

2.2.4 Routier

20. Documents liés

<i>Titre</i>	<i>URL</i>
Internet: Accidents de la circulation	http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/circulation_et_transport/circulation/accvict/accidents/

21. Identifiants externes

<i>Type</i>	<i>ID</i>
INVS	5505010

22. Variables statistiques

<i>Titre</i>	<i>Définition</i>	<i>Unité/Nomenclature</i>
Commune	-	REFNIS
Sexe	-	Masculin/Féminin (avec date de validité)
Nombre d'accidents	Les accidents de la circulation routière impliquant au moins un véhicule qui occasionne des dommages corporels et qui se sont produits sur la voie publique.	N (Fréquence absolue)
Nombre d'accidents avec tués	Les accidents de la route ayant entraîné la mort d'au moins une personne décédée sur le lieu de l'accident ou AVANT son admission à l'hôpital. Note : les accidents sont classés selon la conséquence la plus grave	N (Fréquence absolue)
Nombre d'accidents avec mortellement blessés	Les accidents de la route impliquant au moins une personne qui décède dans les 30 jours suivant la date de l'accident mais qui n'est pas décédée sur place ou avant son admission à l'hôpital. Note : les accidents sont classés selon la conséquence la plus grave.	N (Fréquence absolue)
Nombre d'accidents avec blessés	Les accidents de la route impliquant au	N (Fréquence

22. Variables statistiques

graves	moins une personne blessée dont l'état nécessite une hospitalisation pour une durée supérieure à 24 heures. Note : les accidents sont classés selon la conséquence la plus grave	absolue)
Nombre d'accidents avec blessés légers	Les accidents de la route impliquant au moins une personne légèrement blessée et dont l'état ne nécessite pas une hospitalisation pour une durée supérieure à 24 heures. Note : les accidents sont classés selon la conséquence la plus grave.	N (Fréquence absolue)
Nombre de tués	Tué : toute personne impliquée dans un accident de roulage décédée sur le lieu de l'accident ou avant son admission à l'hôpital	N (Fréquence absolue)
Nombre de mortellement blessés	Mortellement blessé : toute personne qui décède des suites d'un accident de roulage dans les 30 jours suivant la date de l'accident mais qui n'est pas décédée sur place ou avant son admission à l'hôpital	N (Fréquence absolue)
Nombre de blessés graves	Blessé grave : toute personne blessée dans un accident de roulage dont l'état nécessite l'hospitalisation pour une durée supérieure à 24 heures	N (Fréquence absolue)
Nombre de blessés légers	Blessé léger : toute personne blessée dans un accident de roulage dont l'état ne nécessite pas l'hospitalisation pour une durée supérieure à 24 heures et qui ne décède pas dans les 30 jours suivant l'accident	N (Fréquence absolue)
Facteurs de l'accident	Circonstances et éléments qui, sur base du constat de la police et des témoignages, ont joué un rôle dans l'accident tant au niveau des usagers que des véhicules ou de la route et des conditions de circulation. Si aucun des éléments n'est intervenu ou s'ils sont inconnus, rien n'est indiqué	Inconnu
Test alcool	Test de l'haleine révélant l'absorption d'alcool. Peut être refusé par le conducteur, positif, négatif ou non effectué	Inconnu
Agglomération	Une agglomération est un espace qui comprend des immeubles bâtis. Les accès aux agglomérations sont indiqués par les signaux routiers F1 et les sorties par les signaux F3	Inconnu
Type de collision	Un accident peut être constitué d'une seule ou de plusieurs collisions. Celle(s)-ci peu(ven)t se produire entre 2 ou plusieurs conducteurs; entre un conducteur et un piéton ou entre un conducteur et un obstacle. Différents types de collisions entre conducteurs sont possibles :	Inconnu

22. Variables statistiques

	<p>en chaîne, frontale, par l'arrière, par le côté ou avec un piéton. Quant aux obstacles, on les rencontre, soit sur la chaussée (ex : animal en liberté, îlot directionnel, trou etc), soit hors chaussée (ex : arbre, poteau d'éclairage, mur, construction etc). Comme type de collision, on peut également avoir un seul usager en cause qui ne percute aucun obstacle ni aucun autre usager. C'est le cas lorsque par exemple un véhicule dérape et effectue un tonneau ou lorsqu'un cycliste dérape et fait une chute.</p>	
Jour de la semaine	Lundi, mardi, mercredi etc	Jour de la semaine
Dynamique	Renseigne sur la vitesse du mouvement de chaque usager : - vitesse constante, freine en vue de s'arrêter, démarre ou accélère, est immobile.	Inconnu
Luminosité	En fonction du moment où s'est produit l'accident : de jour, à l'aube ou au crépuscule, de nuit et il y a ou non un éclairage public allumé ou pas	Inconnu
Caractéristiques locales	Telles que : chantier ou travaux ayant une incidence sur la chaussée, pont, viaduc, tunnel, passage à niveau, rond-point ou aucune de ces mentions	Inconnu
Mouvement de l'usager de la route	Mouvement ou intention de chaque usager. Aide à reconstituer le schéma de l'accident en donnant les indications de direction, manœuvre et intention des usagers. Exemple : poursuit sa route tout droit dans le bon sens, roule à contresens, perd contrôle et quitte la route vers la gauche, décroche ou dépasse vers la droite, fait marche arrière, prend ou quitte un stationnement, est arrêté au bord de la route et ouvre la portière etc	Inconnu
Conséquence	Gravité des lésions corporelles des victimes : tué, mortellement blessé, blessé grave, blessé léger, indemne ou inconnu	Inconnu
Etat de la route	Sec, humide, flaques, verglas, neige, propre ou sale (sable, gravier, feuilles)	Inconnu
Type de route	Le réseau routier est constitué de plusieurs types de routes : autoroutes, routes régionales, provinciales, rings, routes communales í	Inconnu
Genre d'usager de la route	Voiture, minibus, camionnette, camion, tracteur avec ou sans semi-remorque, tracteur agricole, véhicule de camping, autobus, autocar, tram, moto, cyclomoteur, bicyclette,	Inconnu

22. Variables statistiques

Divers	piéton, cavalier etc Particularités ou informations complémentaires pouvant aider à la compréhension des circonstances de l'accident : aquaplaning, éblouissement par le soleil, proximité d'une école, cyclo ou motard ne portant pas de casque, incendie de véhicule après la collision etc	Inconnu
Genre de victime	Conducteur, passager ou autre victime (victime indirecte de l'accident. Ex. personne se trouvant dans un immeuble embouti). Note : les piétons sont considérés comme des conducteurs	Inconnu
Circonstances atmosphériques	Normales ou particulières telles que : pluie, brouillard, vent violent, chutes de neige, grêle ou autre (fumée épaisse í). La conjonction de 2 circonstances particulières est possible : ex. pluie et vent violent ou pluie et grêle	Inconnu
Date	-	DATE(YSQM)
Heure du jour	L'heure du jour à laquelle s'est produit l'accident. Entre 00 (minuit) et 23. L'heure est toujours arrondie vers le bas (exemple : 19h50 devient 19).	Heure
